



École des Ponts

ParisTech

Direction de l'Enseignement  
Bureau de la Vie Etudiante

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**  
**en vue de la constitution du dossier de demande de bourse sur critères sociaux**

Je soussigné(e),

Mon nom de naissance : \_\_\_\_\_

Mes prénoms : \_\_\_\_\_

Ma date de naissance : \_\_\_\_\_

Atteste sur l'honneur :

- Que le revenu annuel de mon foyer d'origine (parents ou autres) est, en 2017, de : \_\_\_\_\_ Euros (taux de chancellerie à faire aux taux de conversion disponible sur [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr), à la date de l'attestation) ;
- Que mon foyer d'origine est constitué de :

	Nom	Prénom	Date de naissance
1			
2			
3			
4			
5			

- Que je n'ai pas perçu d'autres aides non imposables que celles déclarées pour l'année universitaire 2017/2018 ;
- Que je ne perçois pas d'autres aides non imposables que celles déclarées pour l'année universitaire 2018/2019.

Toutes les informations déclarées par l'étudiant dans ce document seront tenues strictement confidentielles par l'ENPC.

Je suis avisé du fait que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales<sup>1</sup>

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à \_\_\_\_\_, Le

Signature de l'intéressé (é) précédée de la mention « **Lu et Approuvé** »,  
Attestant sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

---

<sup>1</sup> Article 441-7 du code pénal

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2 - de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3 - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui ».